

COMPTE RENDU DU CA DU 12/12/2017

Présentation du RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Enfants/Ados

Départ 2016 : 711 dossiers

Départ 2017 : 646 dossiers soit – **9.14%**

La subvention CASINO EVASION est en baisse de **-24.16%** avec une subvention moyenne de – 132.14€ / dossier soit une baisse de **-16.53%** qui passe de 799.27€ en 2016 à 677.12€ en 2017.

Campings

Départ 2016 : 4 254 dossiers

Départ 2017 : 4 299 dossier soit + **1.06%**

Subvention CASINO EVASION est en baisse de -11.66% avec une subvention moyenne de -30.19€ / dossier soit une baisse de **12.23%** qui passe de 246.77€ en 2016 à 216.59€ en 2017.

L'offre sociale explose, elle a pratiquement doublé par rapport à 2016.

Nous prévoyons de refonder complètement ce dossier.

Appartements/Résidences

Départ 2016 : 2 556 dossiers

Départ 2017 : 2 331 dossiers soit une baisse de **-8.8%**

La subvention CASINO EVASION est en baisse de **-11.65%** avec une subvention moyenne de -4.38€ / dossier soit une baisse de **-3.12%** qui passe de 139.98€ en 2017 à 135.61€ en 2017.

Voyages

Départ 2016 : 758 dossiers

Départ 2017 : 728 dossiers soit une baisse de – **3.95%**.

La subvention CASINO EVASION est en de **-4.49%** avec une subvention moyenne stable par rapport à 2016 avec 333€ en 2016 et 331€ en 2017.

Pas d'offre sociale sur l'activité Voyage.

Court séjour (Parcs et Bien être)

Départ en 2016 : 679 dossiers

Départ en 2017 : 678 dossiers soit une légère baisse de **-0.14%**

La subvention CASINO EVASION est en progression de + **9.85%** avec une subvention moyenne qui augmente en 2017 passant de 133€ en 2016 à 147€ pour 2017.

Pas d'offre sociale sur cette activité.

Synthèse sur l'année 2017.

Départ en 2016 : 9 002 dossiers

Départ en 2017 : 8 710 dossiers soit une baisse de – **3.2%**

Baisse de la subvention Globale CASINO EVASION de – **13.10%**

Taux d'intervention 2016/2017 :

- Enfants/Ados passe de 61.74% en 2016 à 56.37% en 2017.
- Campings passe de 32.03% en 2016 à 29.31% en 2017.
- Appartements/Résidences passe de 21.89% en 2016 à 21.13% en 2017.
- Voyages passe de 12.41% en 2016 à 12% en 2017.
- PPDT passe de 16.30% en 2016 à 16.37% en 2017

Baisse du taux d'intervention total de **2.48%** soit 27.55% en 2016 à 25.07% en 2017.

Point financier, arrêté des comptes et bilan de l'exercice clôturé au 31/10/2017

Expert-comptable :

Compte de résultat du 1/11/2016 au 31/10/2017

Prestations vendues : -1.24% par rapport à 2016.

Charges de prestation : -4.50% par rapport à 2016.

Marge brute : + 13.10%

Marge nette sur prestations : -695.81%

Produits de fonctionnement : -14.72%

Charges de fonctionnement : -13.84%

Résultat de fonctionnement : + 7.38%

Résultat net : +617.89% soit -48 572 en 2016 pour +251 546€ pour 2017

Trésorerie :

La capacité autofinancement est de 251 995€

Solde trésorerie au 31/10/2017 : 7 320 261€

Bilan 2017.

Fond de roulement : 7 379 340 €

Besoin en fond de roulement : 59 079 €

Trésorerie : 7 320 261 €

Commissaire aux comptes

Contrôle interne :

- Social (Pas de convention de mise à disposition des salariés mise en place par CASINO SERVICE, risqué)
- Subvention (Pas d'avenant, risqué)

Conclusions

- Très bon relationnel avec l'association et l'expert-comptable.

POINTS COMMISSIONS :

Agrément Chèques Vacances et achat ou location matériel.

Nous sommes agréés depuis le mois de septembre 2017.

Nous allons devoir payer le 1% demandé par l'ANCV

Pour la gestion des Chèques Vacances nous avons 2 solutions :

- Achat logiciel ANCV : 3 408 € HT avec 36 mois de garantie sur le matériel et la maintenance + 252€ HT /an pour la maintenance matériel au bout des 36 mois.
- Location Leasing : 109.50€ HT par mois soit 1314€ HT / an.

Révisons subvention sur la brochure été 2018 (basse saison camping, plafonnement subvention allouée...)

Camping basse saison

Proposition 2018 :

Linéaires :

- MB 2 CH 4P ou 4/6P faire des packs de nuitées (mini 2 nuits)
- MB 3 CH 6 P ou 6/8 P Packs nuitées (mini 2 nuits)

Allotements :

- 38€ la nuit jusqu'à 50€ avec subvention de 20%
- Offre bouquet semaine de 145€ à 180€ la semaine incluant une subvention de 10€

Offre sociale :

- Unique 20€/semaine
- 40€ 1^{ère} semaine de juillet

Camping Haute saison :

Proposition 2018 :

Linéaires : Taux de subvention variable (+/- entre 25 à 32%) en fonction des prix de location à la semaine sur une même zone géographique.

Allotements : Taux de subvention variable (+/- entre 18 à 25%) en fonction des prix de location à la semaine sur une même zone géographique.

Plafonnement des subventions

Proposition 2018 : En réflexion

- Instaurer un plafond « maximum haut » de subvention (900€/an)
- Instaurer un plafond « maximum haut » d'offre sociale (450€/an)

Proposition de placement financier (Allianz/BECM)

- ALLIANZ : Contrat de capitalisation (Mise de départ 500 000€, rendement de 3 à 4%)
- BECM : Organisme de placement collectif en valeurs Mobilières (Mise de départ par tranche de +/- 50 000€, rendement possible 3 à 4%)

Nous allons faire venir les deux et nous verrons.

Présentation modification des Statuts Association

Article 7 – ADMISSION

« La demande d'adhésion en tant que membre actif, sous réserve d'avoir rejoint le périmètre de l'accord groupe pour la gestion des Activités Sociales Centralisées, est formulée par écrit auprès du secrétariat du Conseil d'Administration.

Cette demande doit être signée par le représentant qualifié à cet effet.

La demande d'adhésion à l'association entraîne de la part des membres actifs l'acceptation des présents statuts.

L'adhésion à l'association deviendra pleine et entière après que les membres actifs se soient acquittés des obligations fixées par l'article 5 des présents statuts **et sous réserve de l'agrément du nouveau membre par l'Assemblée Générale statuant dans les conditions visées à l'article 11 des présents Statuts... ».**

ARTICLE 22 - LIQUIDATION

En cas de prononcé de la dissolution, un ou plusieurs commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine également leur pouvoir. En tout état de cause, le ou les commissaires devront se conformer au règlement de l'Association.

L'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif (ou à une association ayant des buts similaires) conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Les apports réalisés avec droit de reprise par les membres pourront leur être **restitués et ce, y compris en cas d'absorption de l'association par un autre organisme, dans la mesure de la trésorerie disponible de l'Association.**

Concernant les apports réalisés sous forme de somme d'argent, le droit de reprise s'exercera exactement sur le même montant, quel que soit le temps écoulé entre la date des apports et la date de leur reprise.

Présentation des dépenses « exceptionnelles » de fonctionnement sur l'exercice.

- Achat d'un vidéoprojecteur
- Achat Oriflamme
- Achat fleurs (Décès de Marie José VARENNE)
- Achat matériel de rangement

TOTAL : 1 301.20 €

Points divers (Catalogue été 2018, logiciel/ Site internet).

A ce jour sur l'ensemble des activités nous sommes sur – 16 dossiers

Date de la prochaine réunion du CA et de l'AG 2018.

C.A : 18/01/2018

A.G : 20/03/2018